



La MRC des Maskoutains offre, pour chacune de ses 17 municipalités, ainsi que pour la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, le service de transport adapté. C'est un service de transport en commun de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, la personne devra répondre aux deux exigences suivantes :

1. Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistance et être limitée dans l'accomplissement de ses activités normales **et**;
2. Avoir, sur le plan de la mobilité, l'une des limitations reconnues justifiant l'utilisation d'un tel service. Ces limitations reconnues sont :
 - a. Avoir une incapacité à marcher 400 mètres sur un terrain uni;
 - b. Avoir une incapacité à monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui ou avoir une incapacité à descendre une marche de 35 centimètres sans appui;
 - c. Avoir une incapacité physique ou psychologique à effectuer l'ensemble d'un déplacement de transport en commun normal;
 - d. Avoir une incapacité à s'orienter dans le temps ou l'espace;
 - e. Avoir une incapacité à maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres.

Horaire du service :

Du lundi au mercredi :	6 h 30 à 19 h
Jeudi :	6 h 30 à 22 h
Vendredi :	6 h 30 à minuit
Samedi :	8 h à 22 h
Dimanche :	8 h à 17 h 30

Ce service vous est offert sans aucune discrimination sur les motifs de transport, qu'ils soient pour des raisons de santé, pour le travail, les loisirs, les études ou autres.

Pour nous joindre

Vous pouvez visiter notre site Internet : www.mrcmaskoutains.qc.ca

Téléphone : 450 774-8810

Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca